

**ARRÊTÉ DEP-2026-213 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE TOURNAGE EN CÉRAMIQUE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 20 août 1993 portant création du certificat d'aptitude professionnelle tournage en céramique ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle tournage en céramique pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Elodie TERROCHAIRE, professionnelle

Vice-présidente :

Madame Luna SALINAS, enseignante

Enseignants :

Madame Yasmina AYOUAZ

Monsieur Jean-Jacques CACCIA

Professionnels :

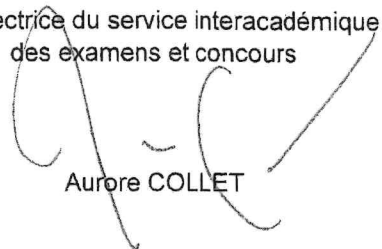
Monsieur Christophe BONNARD

Madame Cécile QUEGUINER

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET

**ARRÊTÉ DEP-2026-223 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DÉCORATION EN CÉRAMIQUE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22, D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 20 août 1993 portant création du certificat d'aptitude professionnelle décoration en céramique ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle décoration en céramique pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Yoann LANDES, professionnel

Vice-président :

Monsieur Roch TAVERNA, enseignant

Enseignantes :

Madame Emilie DUMAS

Madame Cécile FAUBERT

Professionnelles :

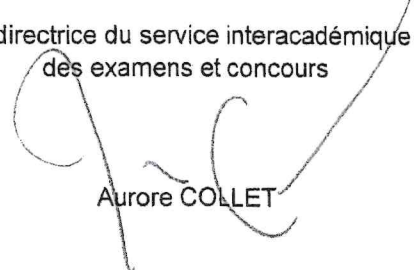
Madame Virginie ARMELLIN

Madame Mélina BENOIST DE CADARAN

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET

**ARRÊTÉ DEP-2026-224 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MODÈLES ET MOULES CÉRAMIQUES**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22, D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 29 août 1991 portant création du certificat d'aptitude professionnelle modèles et moules céramiques ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle modèles et moules céramiques pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Yoann LANDES, professionnel

Vice-président :

Monsieur Roch TAVERNA, enseignant

Enseignants :

Madame Cécile FAUBERT

Monsieur Sacha ROGEZ

Professionnelles :

Madame Nathalie COMMUN

Madame Caroline GONZATO

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET